

**CONVENTION de partenariat et de financement
Collaboration autour du Salaise Blues festival 2024**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER CC),
représentée par sa présidente, Mme Sylvie DEZARNAUD,
*dûment habilitée à signer la présente convention suivant la délibération 2024-XX du conseil
communautaire réuni le 26/02/2024,*

Et

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle Travail et Culture (TEC),
représenté par sa directrice, Amandine VASSIEUX,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

TEC, en collaboration avec la mairie de Salaise Sur Sanne, organise la 36ème édition du Salaise Blues festival qui se déroulera du 15 mars au 6 avril 2024.

Une collaboration est proposée entre TEC et EBER CC autour du Salaise Blues Festival : les élèves du 6/4, conservatoire musique et danse d'EBER CC, seront associés à cet événement local.

article 1 : objet

Cette convention a pour objet de fixer les conditions d'organisation et de financement de l'événement, qui se décline en plusieurs temps :

1/ Un temps préparatoire, sous forme de master class avec Nasser Ben Dadou (musicien de White Feet)

mercredi 20 et Jeudi 21 mars en soirée – au Conservatoire 6/4, site de Saint-Clair-du-Rhône

2 / Concert « Blues & bar » vendredi 22 mars à la salle de spectacle du Conservatoire 6/4, site de St Clair du Rhône, avec la venue de la formation White Feet.

La première partie de cette soirée sera assurée par la classe des musiques actuelles du conservatoire.

article 2 : mise à disposition de la salle de spectacles du 6/4

La salle de spectacles est mise à disposition par EBER CC à TEC à titre gracieux, aux dates pré citées.

La fiche technique fournie en annexe précise les caractéristiques de la salle de spectacles et de ses équipements, ainsi que les conditions d'utilisation.

article 3 : conditions financières

TEC s'engage à prendre en charge :

- le cachet artistique du groupe White Feet ainsi que les droits d'auteurs de la soirée du vendredi 22 mars ;
- les transports, hébergements, restaurations des musiciens du groupes (2) pour la durée de leur présence sur le territoire ;
- la sonorisation de la soirée du 22 mars.

Il est convenu que TEC prendra également en charge la mise en place de la sonorisation des masters class le mercredi 20 et jeudi 21 mars et qu'EBER CC en assurera le coût soit **441,60 € TTC**.

Le conservatoire 6/4 prendra en charge la rémunération de l'artiste Nasser Ben Dadou pour la master class soit un montant de **443,10 € TTC** pour 7 heures dont 2 heures de préparation en amont.

Le montant total, soit **884,70 € TTC** sera facturé par TEC à l'issue de la manifestation.

article 4 : résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourrait être résiliée de plein droit.

Fait le **XXX** à Saint-Maurice-l'Exil

Pour l'EPCC Travail et Culture
La directrice, Amandine VASSIEUX

Pour Entre Bièvre et Rhône Communauté
de communes
La Présidente, Sylvie DEZARNAUD